



C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

DELIBERATION N° D.2022.10.4

du Conseil communautaire du 4 octobre 2022

Décision modificative n° 2 du budget annexe assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'exercice 2022.

Date de la convocation : 27 septembre 2022

Date d'affichage : 5 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Mme Vanessa AUROY

Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Vanessa AUROY, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, Mme Martine BELLIER, M. Patrice BERQUET, Mme Dorothee BILGER, Mme Anne-Sophie BODARWE, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, Mme Christine CARON, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DARCHIS, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, M. Jérémy DEMASSIET, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Moncef ELACHECHE, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Henri LANCELIN, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, M. Jean-Philippe LUCE, M. Philippe PAIN, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Jean-François PEUMERY, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Pascale RENAUD, M. Benoît RIBERT, M. Richard RIVAUD, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Martine SCHMIT, Mme Anne-France SIMON, M. Marc TOURELLE, Mme Sophie TRINIAC, M. Luc WATTELLE

Absents excusés:

M. Fabien BOUGLE, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Erik LINQUIER, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Charles RODWELL.

M. Alain SANSON (pouvoir à Mme Anne-Sophie BODARWE), M. Christophe KONSDORFF (pouvoir à M. Benoît RIBERT), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. François DARCHIS), Mme Florence MELLOR (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX), Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), M. Pascal THEVENOT (pouvoir à Mme Marie-Hélène AUBERT), Mme Violaine CHARPENTIER (pouvoir à M. Richard DELEPIERRE), Mme Sonia BRAU (pouvoir à M. Henri LANCELIN), M. Alain NOURISSIER (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), Mme Emmanuelle DE CREPY (pouvoir à M. Michel BANCAL), M. Emmanuel LION (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), M. Jean-Christian SCHNELL (pouvoir à Mme Sophie TRINIAC), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), Mme Lucie LONCLE DUDA (pouvoir à M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN), Mme Magali LAMIR (pouvoir à M. Bruno DREVON).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu la nomenclature comptable et budgétaire M49 ;

Vu la délibération n° D.2022.04.3 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 5 avril 2022 portant sur le budget primitif 2022 du budget annexe assainissement régie de la communauté d'agglomération ;

Vu la délibération n° D.2022.06.5 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 29 juin 2022-portant sur la dissolution au 1^{er} juillet 2022 des budgets annexes assainissement Marchés et Délégation de Service Public et leur intégration dans le budget annexe assainissement Régie, dénommé désormais « budget annexe assainissement »,

Vu la délibération n° D.2022.06.6 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 29 juin 2022-portant sur la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement,

Vu la délibération n° D.2022.10.3 du Conseil communautaire du 4 octobre 2022 relative à l'approbation des comptes administratifs 2022 des budgets annexes assainissement Marchés et Délégation de Service Public,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la commission des finances, du personnel et des affaires générales du 26 septembre 2022.

Suite à l'approbation des comptes administratifs 2022 des budgets annexes assainissement Marchés » et « Délégation de Service Public » dissous au 1^{er} juillet 2022, il convient de modifier pour la seconde fois le budget annexe assainissement, afin d'intégrer les résultats excédentaires des deux budgets dissous, inscrire les crédits pour les dotations aux amortissements des immobilisations et des subventions et supprimer l'emprunt inscrit temporairement lors de la décision modificative n°1 le 29 juin dernier.

La décision modificative n°2 est présentée en suréquilibre. L'excédent est motivé par des investissements pluriannuels dans le cadre de l'autorisation de programme votée le 29 juin 2022.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver la DM2 de l'exercice 2022.

De plus, il est soumis au Conseil communautaire une augmentation de 500 000 € de l'autorisation de programme de travaux d'assainissement 2022 pour engager des travaux au quartier de la fête à Viroflay. Le montant des crédits de paiement de l'exercice 2022 est inchangé. Les décaissements interviendront en 2023.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'augmenter de 500 000 € l'autorisation de programme n°AP-2022-001 : « Travaux d'assainissement 2022 », soit un montant révisé à 8 000 000 €, afin de permettre l'engagement de travaux au quartier de la fête à Viroflay. Le montant des crédits de paiement de l'exercice 2022 est inchangé. Les décaissements interviendront en 2023.

| Libellé | N°AP | Montant de l'AP | CP 2022 | CP2023 | CP2024 |
|-------------------------------|-------------|-----------------|-------------|-------------|-------------|
| Travaux d'assainissement 2022 | AP 2022-001 | 8 000 000 € | 4 500 000 € | 2 000 000 € | 1 500 000 € |

- 2) d'adopter la décision modificative n° 2 du budget annexe assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour 2022, votée par chapitre, telle que présentée dans la maquette réglementaire annexée.

Le tableau ci-dessous synthétise la DM2 :

| | Dépenses | Recettes |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Recettes de fonctionnement | | 4 558 971,29 € |
| Résultats excédentaires 2022 issus des budgets DSP et Marchés | | 4 372 971,29 € |
| Amortissements des subventions reçues issues des budgets Marchés et DSP | | 186 000,00 € |
| Dépenses de fonctionnement | 2 592 000,00 € | |
| Dotations aux amortissement issues des budgets Marchés et DSP | 2 592 000,00 € | |
| | | |
| Recettes d'investissement | | 2 134 813,16 € |
| Résultats excédentaires 2022 issus des budgets DSP et Marchés | | 3 542 813,16 € |
| Amortissement issues des budgets Marchés et DSP | | 2 592 000,00 € |
| Emprunt prévisionnel | | -4 000 000,00 € |
| Dépenses d'investissement | 186 000,00 € | |
| Dotation aux amortissements des subventions reçues issues des budgets Marchés et DSP | 186 000,00 € | |

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 53

Nombre de pouvoirs : 17

Nombre de suffrages exprimés : 70 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 70 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.